



13 mars 2024

Le Lycée-Collège de Saint-Maurice entre dans une nouvelle ère

Le Groupe de travail chargé par le Conseil d'Etat d'analyser les relations entre l'Etat du Valais et l'Abbaye de Saint-Maurice portant sur le Lycée-Collège a rendu son rapport. Il propose plusieurs adaptations systémiques nécessaires pour garantir la qualité, la pérennité, la sécurité et la réputation de l'établissement scolaire. Sur la base de ses recommandations, le Conseil d'Etat a décidé d'inscrire l'avenir du Lycée-Collège dans une nouvelle ère permettant de mener à terme sa laïcisation, tout en respectant le passé prestigieux de ce lieu d'enseignement reconnu à travers l'histoire. Une déclaration commune a été signée à cet effet avec l'Abbaye. Le groupe de travail avait été constitué en novembre 2023 à la suite de révélations par la presse de cas d'abus sexuels au sein de l'Abbaye Saint-Maurice.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport du Groupe de travail présidé par l'ancienne conseillère d'Etat neuchâteloise et ancienne présidente de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP), Monika Maire-Hefti. Ce groupe de travail avait été constitué à la suite des révélations par la presse de cas d'abus sexuels au sein de l'Abbaye de Saint-Maurice. Dans ses conclusions, le groupe de travail souligne que tout en respectant le passé prestigieux de ce lieu d'enseignement reconnu à travers l'histoire qu'est le Lycée-Collège de Saint-Maurice, il a voulu présenter des mesures qui permettent d'effectuer un pas supplémentaire vers la laïcisation de l'établissement qui s'est dessinée dès les années 1970. Les mesures proposées doivent également clore le processus de rachat du collège par le canton en marquant une séparation plus claire entre l'établissement de formation et l'Abbaye.

Sur la base des recommandations du rapport, le Conseil d'Etat et l'Abbaye ont signé une déclaration commune qui prévoit les points principaux suivants. L'établissement portera désormais le nom de « Lycée-Collège de Saint-Maurice » et son identité visuelle sera revue dans le but de concrétiser l'entrée dans une nouvelle ère.

Dans un contexte clair d'une nécessaire séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'établissement aigaunois s'inscrira désormais dans la pratique de tous les autres établissements cantonaux, y compris dans sa gouvernance et l'engagement des prochains recteurs. L'Abbaye ne proposera plus de chanoine comme candidat au rectorat. Toutefois, le chanoine Alexandre Ineichen est rétabli dans sa fonction de recteur. Les chanoines pourront toujours enseigner, pour autant qu'ils disposent des compétences requises et qu'ils remplissent les conditions légales cantonales. Ces professeurs religieux porteront une tenue laïque.

Les activités confessionnelles se tiendront en dehors de la grille horaire et la participation à celles-ci sera facultative. Les autres activités spirituelles, comme les journées ou camps de réflexion, seront organisées par des laïcs. Elles pourront se dérouler dans des lieux religieux comme les hospices du Grand-Saint-Bernard ou du Simplon. L'aumônerie du collège est maintenue. Ses activités sont facultatives et se déroulent en dehors de la grille horaire. Le congé accordé pour la fête de Saint-Maurice, élément important de la vie locale, est maintenu. Ces adaptations, approuvées par l'Abbaye, seront formalisées dans un avenant à la convention qui



lie l'Etat du Valais et l'Abbaye de Saint-Maurice. Les points concernant les parcelles et les bâtiments sont maintenus en l'état.

Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

Monika Maire-Hefti, présidente du groupe de travail, 078 854 13 31